

Règlement Intérieur du Tournoi de Badminton
Flash Bad Men 2
22 octobre 2026

Ce Règlement complète le Règlement Général des Compétitions

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro : 2603079 et se déroulera à Val-de-Reuil.

Art. 02 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD

Art. 03 Le Juge Arbitre principal sera Sylvain HAUTEFEUILLE et le GEO sera Amélie BOUQUET.

Art. 04 Le tournoi est ouvert à tous joueurs licenciés et en règle avec la Fédération Française de Badminton à la date limite d'inscription. Tous les joueurs vétérans, seniors, juniors, cadets et minimes D7 minimum sont autorisés à participer à ce tournoi.

Art. 05 Toutes les séries se joueront sur le tableau double homme.

Art. 06 Les joueurs peuvent s'inscrire via badnet dans 1 tableau : le double homme. Les séries représentées seront : de N3 à NC. Les séries seront effectuées selon le CPPH.

Art. 07 Les joueurs seront en auto-arbitrage. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.

Art. 08 Tout joueur ou paire non présent sur le court après un délai de 5 minutes suite à l'appel de la table de marque, risque une disqualification du tableau par le juge arbitre quel que soit le stade de la compétition. Les matchs peuvent être lancés 1h avant l'heure indiquée sur l'échéancier. Les joueurs doivent rester dans le gymnase après avoir pointé.

Art. 09 Les joueurs auront 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter la rencontre, le test des volants et le temps de préparation sont compris dans ce laps de temps.

Art. 10 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec une tenue de badminton conforme à la circulaire de la FFBaD, et ne devra pas quitter le terrain sauf autorisation du Juge Arbitre.

Art. 11 Les volants sont à la charge des joueurs, le volant agréé pour ce tournoi est Victor Champion n3.

Art. 12 Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, le juge arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les entraîneurs.

Art. 13 Tout joueur inscrit à la compétition doit payer 12€ pour un tableau.

Art. 14 Le découpage des séries se fera après la clôture des inscriptions. La liste d'attente sera mise en place d'après le critère : date d'inscription et respect des 1000 pts. Si le nombre d'inscrits est insuffisant nous pouvons regrouper plusieurs séries. Tous les tableaux se joueront en poules unique si possible.

Art. 15 La date de début d'inscription est le : 29-09-2026 à 07h00. La date limite d'inscription est le 16-10-2026 à 23h59 et le tirage au sort aura lieu le 17-10-2026. Prise en compte du CPPH le 16-10-2026.

Art. 16 Le temps minimum de repos entre les matchs sera de 20 minutes.

Art. 17 Pendant les matchs tout volant touchant la structure sera considéré comme faute.

Art. 18 Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur et aux abords du gymnase.

Art. 19 En cas d'annulation de la compétition, les frais d'inscription seront remboursés en intégralité.

Art. 20 Les décisions du juge arbitre désigné par le comité organisateur sont sans appel. Les joueurs peuvent poser réclamation auprès du juge arbitre.

Art. 21 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un représentant majeur connu du juge arbitre et présent dans le gymnase, jusqu'au départ effectif du mineur.

Art. 22 Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Art. 23 Le comité d'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses, si le nombre d'inscrits dans une série est insuffisant.

Art. 24 Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.